



Règlement des plaines de vacances de Rouvroy 2025

1. **DATES :**

Cette année, les plaines se dérouleront du **28 juillet au 08 août 2025**

2. **TARIFS PAR SEMAINE :**

- 50 € /enfant dont un parent/tuteur légal au moins est domicilié sur le territoire de la commune de Rouvroy
- 70€/ enfant dont aucun parent/tuteur légal n'est domicilié sur le territoire de la commune de Rouvroy
- Accueil du matin /soir : 0.60€ la demi-heure entamée
- Une excursion à prix coûtant sur la quinzaine, prix à déterminer
- Gratuit : 2 collations / jour

3. **CONDITIONS D'AGE :**

Les enfants de 4 ans à 12 ans

4. **HORAIRES :**

- Activités : de 9h à 16 heures
- Accueils (sur inscription) : de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30

5. **OBJECTIFS**

Les plaines de vacances de Rouvroy poursuivent les **objectifs** suivants :

- Le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités en plein air ;
- La créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation

6. **ENCADREMENT**

Pour poursuivre ces objectifs, l'équipe de coordination des plaines a prévu un **encadrement** par des animateurs encadrés par un/e coordinateur/trice.

Ceux-ci seront chargés de mener à bien les objectifs fixés via les missions suivantes :

- Animer les groupes d'enfants ;
- Encadrer les enfants lors d'activités spécifiques (excursions) ;
- Préparer et mettre en œuvre des animations, des bricolages, etc. ;
- Favoriser le développement, la confiance en soi, l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants durant les plaines et au travers des activités ;
- Assurer le contact et le lien avec les parents et les Coordinatrices des plaines ;
- Encadrer les enfants durant les temps de midi et les garderies matin et/ou du soir.

7. **REGLES DE VIE**

La participation de chaque enfant à ces plaines présuppose l'acceptation par celui-ci et ses parents d'un minimum de **règles** destinées à le protéger, d'un équilibre entre des droits et des devoirs.

Pour vivre ces plaines de vacances en parfaite harmonie avec les autres,

J'ai le droit...	J'ai le devoir...
➤ De m'amuser	➤ De tenir compte des limites des autres
➤ De me déplacer	➤ De prévenir mes absences
➤ De m'exprimer	➤ De parler poliment et calmement
➤ De m'habiller selon mes goûts	➤ D'agir prudemment
➤ D'être respecté physiquement	➤ De respecter physiquement les autres
➤ D'être respecté moralement	➤ De respecter moralement les autres
➤ De vivre des activités de qualité	➤ De respecter le travail

En cas de **manquements importants et récurrents** à ces devoirs, l'équipe de coordination se réserve le droit d'en informer les parents et de prendre des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du participant.

✍

Je soussigné(e), père/mère/tuteur légal dedéclare
avoir pris connaissance et accepté ce règlement des plaines de vacances de Rouvroy.

Date :

Signature :